

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question 3), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel (à partir de la question 3), EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 12), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René (à partir de la question 4), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 11), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 8), ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 2), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 7)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Lélío, CRETEL Didier donne procuration à PICQUE Arnaud, DASSONVAL Michel donne procuration à HOCQ René (à partir de la question 4), DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique (à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BECUWE Pierre, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELETRE Bernard, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothée, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles

La séance est ouverte

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

FOURRIERE-REFUGE POUR ANIMAUX

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE REFUGE
INTERCOMMUNALE - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le "Bien vivre ensemble" et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Par délibération n°2022/BC125 du 6 décembre 2022, le Bureau communautaire a approuvé les tarifs applicables à la fourrière refuge communautaire pour l'exercice 2023.

Cette grille tarifaire fixe notamment les prix des divers produits vendus par le délégataire (laisses, colliers, peluches et croquettes) ; lesquels ne relèvent pas des missions de services publics.

En raison du contexte actuel sur le prix des matières premières conduisant à une forte volatilité du prix de ces marchandises, le délégataire a souhaité que ces prestations soient retirées de la grille tarifaire soumise à indexation annuelle et validation du Bureau communautaire.

Au regard du caractère annexe de l'activité concernée, il est proposé de sortir ces tarifs de la grille tarifaire actuelle.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Service du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 04 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable à la fourrière refuge communautaire à compter du caractère exécutoire de la présente, telle que ci-annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la grille tarifaire modifiée applicable à la fourrière refuge intercommunale à compter du caractère exécutoire de la présente, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



LECLERCQ Odile



LECLERCQ Odile



Prestations	Tarifs applicables au 01.01.2023	
	Prestations Fourrière Prix toutes taxes comprises	Prestations Refuge Prix nets de taxes
Abandons de chiens et de chats		
Abandon d'un chien au refuge	159,75 €	159,75 €
Abandon d'un chat au refuge	31,95 €	31,95 €
Adoptions de chiens et de chats		
Adoption d'un chien vacciné, identifié		159,75 €
Adoption d'une chienne vaccinée, identifiée		191,70 €
Adoption d'un chaton vacciné, identifié		53,25 €
Adoption d'un chat tatoué, vacciné et castré		117,15 €
Adoption d'une chatte tatouée, vaccinée et stérilisée		138,45 €
Actes médicaux		
Identification d'un chien ou d'un chat	75,08 €	
Vaccin rage + passeport	46,86 €	
Examen mordeur ou griffeur	89,46 €	
Animaux égarés ou morts		
Frais d'admission chien ou chat amené au refuge	74,55 €	
Frais de gardiennage d'un chien par jour	10,65 €	
Frais de gardiennage d'un chat par jour	8,52 €	
Dépôt de cadavre de chien	26,63 €	
Dépôt de cadavre de chat	10,65 €	
Autres fournitures et prestations		
Evaluation comportementale	159,75 €	
Pension petits chiens (<=30kg) (par jour)		13,85 €
Pension gros chiens (>=30kg) (par jour)		15,98 €
Action solidaire		
Adoption exceptionnelle à titre <u>gratuit</u> à destination d'une structure médicalisée / association oeuvrant en faveur de la cause animale ou de la médiation animale		Limité à deux chats / deux chiens par an

